

A………………………. le ………………….

Le Maire / Le Président

à

Organisations syndicales

Objet : Désignation des membres de la Formation Spécialisée

Mesdames et Messieurs les membres des Organisations Syndicales,

Vu le procès-verbal du 08 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l’élection des représentants du personnel du Comité Social Territorial (CST) de la collectivité ou l’établissement, vous voudrez bien nous faire connaitre les membres représentants du personnel désignés pour siéger au sein de la Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (FSSCT) de la collectivité ou l’établissement.

Pour rappel, chaque organisation syndicale siégeant au CST désigne au sein de la FSSCT un nombre de représentants égal au nombre de sièges qu’elle détient dans le CST :

* Les titulaires de la FSSCT sont désignés parmi les membres titulaires ou suppléants du CST ;
* Les suppléants de la FSSCT sont désignés librement parmi les agents éligibles au CST.

Le nombre de suppléants est égal au nombre de titulaires.

**Je vous prie de bien vouloir nous communiquer la liste des représentants désignés avant le 08 janvier 2023.**

Dans cette attente, je vous prie d’agréer, Mesdames et Messieurs les membres des Organisations Syndicales, l’assurance de ma considération distinguée.

Le Maire / Le Président